

QUE FAIT UN·E INSTALLATEUR·TRICE ÉLECTRICIEN·NE ?

ACTIVITÉS

SPÉCIFICITÉS DE L'APPRENTISSAGE EN FILIERE DUALE

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

HORAIRES TYPES

CONDITIONS DE PROMOTION

NOMBRE DE PÉRIODES DE COURS AU CFPC PAR BRANCHE

PROCÉDURE DE QUALIFICATION

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

INSTALLATEUR·TRICE ÉLECTRICIEN·NE

CFC (4 ANS)

QUE FAIT UN·E INSTALLATEUR·TRICE ÉLECTRICIEN·NE ?

Les installateur·trice·s électricien·ne·s sont responsables de la création et de l'entretien des installations électriques liées à la domotique et à la communication.

Les installations qu'ils réalisent concernent divers domaines : énergie (cuisinière, chauffage, frigo, moteur, transformateur, pompe à chaleur, etc.), télécommunication (téléphone, fax, réseau informatique), sécurité et surveillance (détecteur d'incendie, paratonnerre, alarme), commande automatique (éclairage, chauffage, ventilation).

ACTIVITÉS

Dans le cadre de leur métier, les installateur·trice·s électricien·ne·s sont amené·e·s à conduire les activités suivantes :

Installation des systèmes et appareils

- lire les plans des architectes et les schémas d'exécution établis par le bureau technique ;
- préparer le matériel, organiser son transport et son entreposage sur le chantier ;
- installer le tableau électrique provisoire pour alimenter en courant le chantier du bâtiment en construction ;
- repérer l'emplacement exact des différents éléments de l'installation : prises, interrupteurs, boîtes de dérivation, etc. ;
- installer des boîtes à encastrer destinées à recevoir des appareils ;
- disposer et fixer les tubes de conduites avant le coulage de la dalle ;
- creuser des entailles ("saignées") dans les murs pour y loger et sceller les tubes ;
- tirer les câbles, raccorder les prises, les interrupteurs, les tableaux électriques ;
- respecter, en toute circonstance, les normes techniques et les règles de sécurité ;

- installer et raccorder les appareils électriques et les systèmes de communication, de sécurité, de commande à distance, etc. ;
- raccorder l'installation au réseau public ; avant sa mise en service, effectuer les contrôles et les réglages nécessaires au moyen d'appareils de mesure de tension, d'intensité et de puissance ;
- fixer des antennes ou des satellites de réception, les relier aux appareils ; vérifier la qualité des transmissions et procéder aux réglages ;

Maintenance et réparations

- contrôler l'installation, effectuer des mesures et des tests pour déterminer les causes d'une éventuelle panne ou d'un mauvais fonctionnement ;
- réparer ou remplacer les appareils électriques, les pièces ou composants défectueux ;
- améliorer les installations existantes, les adapter à de nouveaux besoins ou à des nouvelles normes ;
- rédiger un rapport qui précise les travaux effectués.

SPÉCIFICITÉS DE L'APPRENTISSAGE EN FILIERE DUALE

L'apprentissage en filière duale se caractérise par la signature d'un contrat avec une entreprise formatrice. La pratique est suivie en entreprise et les cours théoriques au CFPC. Les apprenti·e·s sont rémunéré·e·s et disposent de 6 semaines de vacances par année.

Le site www.orientation.ch renseigne à la fois sur les métiers et sur les places d'apprentissages disponibles.

Le site <http://www.citedesmetiers.ch> contient des informations sur l'apprentissage.

Pour entrer en apprentissage, un test d'aptitude est demandé par les entreprises formatrices. Dans les métiers de l'électricité du bâtiment, il s'agit du test EVA (évaluations informatisées des connaissances scolaires). L'inscription à ce test se fait sur le site Internet de la cité des métiers.

Cours inter-entreprises

Les cours inter-entreprises (CIE) visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle en entreprise et les cours de connaissance professionnelle du CFPC. Ceux-ci sont organisés par l'Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois (CIEG) : <https://cieg.ch/>

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les installateur·trice·s électricien·ne·s sont des généralistes capables de réaliser des installations sur la base de plans établis par des ingénieurs, des architectes ou des technicien·ne·s. Sur un chantier, ils travaillent en petite équipe et collaborent avec d'autres corps de métiers du bâtiment. En dépannage chez le client, ils agissent généralement seuls. Leurs horaires de travail sont en général réguliers.

HORAIRES TYPES

Dual – 1ère, 2^{ème} et 4^{ème} année

Horaire théorie	1 JOUR AU CFPC	4 JOURS EN ENTREPRISE
07:15 08:00	Connaissances professionnelles	
08:05 08:50	Connaissances professionnelles	
08:55 09:40	Connaissances professionnelles	
10:05 10:50	Connaissances professionnelles	
10:55 11:40	Connaissances professionnelles	
11:45 12:30		
12:40 13:25	Connaissances professionnelles	
13:30 14:15	Culture générale	
14:35 15:20	Culture générale	
15:25 16:10	Culture générale	

Dual – 3^{ème} année

Horaire théorie	1,5 JOUR AU CFPC		3,5 JOURS EN ENTREPRISE
07:15 08:00	Connaissances professionnelles	Culture générale	
08:05 08:50	Connaissances professionnelles	Culture générale	
08:55 09:40	Connaissances professionnelles	Culture générale	
10:05 10:50	Connaissances professionnelles	Gymnastique et sport	
10:55 11:40	Connaissances professionnelles	Gymnastique et sport	
11:45 12:30			
12:40 13:25	Connaissances professionnelles		
13:30 14:15	Connaissances professionnelles		
14:35 15:20	Connaissances professionnelles		
15:25 16:10	Connaissances professionnelles		

CONDITIONS DE PROMOTION

La promotion dans la filière CFC se fait à l'année. Un-e apprenti-e est promu-e lorsque sa moyenne de théorie est égale ou supérieure à 4.0 et qu'il-elle n'a pas plus d'une branche inférieure à 3.0.

NOMBRE DE PÉRIODES DE COURS AU CFPC PAR BRANCHE

Enseignement	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Total
a. Connaissances professionnelles					
Mathématiques	80		40		120
Électrotechnique	80	60	80	80	300
Sciences	40	20			60
Schéma	40	80	40	40	200
Télématique		40	40	40	120
NIBT		40	40	40	120
Laboratoire			40	40	80
Électronique			80		80
Total	240	240	360	240	1080
b. Culture générale	120	120	120	120	480
c. Gymnastique et sport			80		80
Total des périodes d'enseignement	360	360	560	360	1640

PROCÉDURE DE QUALIFICATION

Pondération des notes du domaine de qualification	%
Travail pratique	40 %
Connaissances professionnelles	20 %
Culture générale	20 %
Note d'expérience*	20 %
Total	100 %

*La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant l'enseignement des connaissances professionnelles et des cours interentreprises acquises durant les 4 ans de formation.

La procédure de qualification est réussie si la note de travail pratique est supérieure ou égale à 4,0 et si la note globale est supérieure ou égale à 4,0.

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

EIT.swiss réunit tous les groupes professionnels formés par l'association en tant que représentante de la branche électrique au sein de la technique du bâtiment en Suisse : <https://www.eitswiss.ch/fr/>

L'**AIEG** (Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève) : <https://aieg.ch/>

Le **CIEG**, l'Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois : <https://cieg.ch/>